

LUNDI 30 JANVIER 2023 à 18H 30

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Salle du conseil - Hôtel communautaire

- TABLEAU DES DÉCISIONS -

Membres du Bureau en exercice: 15

Présents: 13Votants: 13Quorum atteint

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	Х		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	Х		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	Х		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	Х		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	Х		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	Х		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre		Х	
PLOUIDER	PAUGAM	René	Х		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	Х		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	Х		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis		Х	

Secrétaire de séance : Christian COLLIOU

Liste des délibérations examinées en séance du 30/01/2023

OBJET DES DÉLIBÉRATIONS		VOTE				
Ressources Humaines						
Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier de l'activité	01	Adoption à l'unanimité				
Modification du tableau des emplois permanents	02	Adoption à l'unanimité				
Assainissement						
Servitudes de passage de canalisations	03	Adoption à l'unanimité				

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance sont publiées sur le site internet de la CLCL (https://www.clcl.bzh/conseils-deliberations) et sont communicables sur support papier sur demande.

Art. L.2121-25: Nouvelles dispositions applicables au 1^{er} juillet 2022 – Fonctionnement du conseil communautaire.

Liste affichée au siège de la CLCL le 03/02/2023 et publiée sur le site internet de la CLCL le 02/02/2023.